

COMITÉ SYNDICAL

Jeudi 28 novembre 2019 à 9h30

Espace du Val du Parc à COËX

COMPTE-RENDU

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Communauté de communes Challans-Gois Communauté</i>			
M. Auguste GUILLET			X
M. Jean-Luc MENUET			X
<i>Communauté de communes Océan- Marais de Monts</i>			
M. Jean-Michel ROUILLE	X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>			
M. Sébastien PAJOT			X
M. Jean-François PEROCHEAU			X
M. Alain PEROCHEAU			X
M. Jean TESSIER	X		

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Patrick CHANSON			X
M. Bertrand GUILLOT			X
M. Louis-Marie GUILBAUD		X	
M. Jean CHAUVIN			X
M. Claude GROUSSIN	X		
M. Maurice GUILLET			X
M. Jean LAMBERT			X

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie</i>			
Mme Josette ALABERT			X
M. Joseph ARNAUD	X		
M. Hervé BESSONNET	X		
M. Jean BROSSARD			X
M. Franck BUCHOU			X
M. Jean-Paul CHATELLIER	X		
M. Jean-Daniel CROCHET	X		
M. Christian DURANTEAU		X	
Mme Isabelle DURANTEAU		X	
Mme Josette GATEAU			X
M. Jean GROSSIN	X		
M. Claude JOLLY	X		
M. Loïc NAULET			X
M. Laurent PONTOIZEAU			X
M. Philippe POUCKET	X		
M. Michel REMAUD	X		
Mme Françoise SIMON		X	
Mme Josette VIAUD		X	
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>			
M. Guy AIRIAU		X	
M. Guillaume BUTEAU	X		
M. Philippe CLAUTOUR			X
Mme Christine COLLIGNON		X	
M. Philippe CROCHET			X
M. Jérôme GIRARDEAU	X		
M. Fabrice GUILLET			X
M. Guy JOLLY	X		
M. Bernard METAIREAU	X		
M. Pascal MORINEAU			X
M. Guy PLISSONNEAU			X
M. Xavier PROUTEAU		X	
M. Didier VOINEAU			X
<i>La Roche sur Yon Agglomération</i>			
Mme Marlène GUILLEMAND			X
M. Tanguy GUILLET	X		

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Philippe BERNARD			X
Mme Françoise BOURGOIN			X
M. Raymond DUPE			X
Mme Laurence GARREAU			X
M. Jean-Pol GIROT			X
M. Yves GLACIAL	X		
M. Lionel GOISEAU			X
M. Claude GUIBERT	X		
M. Hubert GUYON			X
M. Sylvain LIAIGRE			X
M. Alphonse MARTINEAU	X		
M. Dominique MARTINEAU			X
M. Jean MARTINEAU			X
M. Loïc MARTINEAU			X
M. André MENUET		X	
Mme Julie REMAUD			X
M. Franck TESSON			X
M. René VIAUD		X	
M. Eric BARTHELEMY		X	
M. Jean-Philippe BODIN			X
M. Robert BOURASSEAU			X
M. Philippe BRIEAU		X	
Mme Gaëlle CHAMPION			X
Mme Catherine COULON- FEBVRE			X
M. Jean-Yves DUPE	X		
M. Christophe GAS			X
M. Pierre-Marie GUICHOUX			X
Mme Evelyne LEGALL		X	
Mme Dominique LEFRANC- QUEFFURUS	X		
M. Mickaël PERAUDEAU			X
M. Didier VERDON			X
Mme Anne AUBIN-SICARD			X
M. Pascal THIBAUT			X

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

ETAIENT PRESENTS

- M. Guy BARBEREAU, Association syndicale du barrage des Vallées.
M. Jean-Claude GROLLIER, Président de l'Association syndicale du barrage des Vallées et membre de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie.
M. Michel MORILLEAU, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
M. Patrick JONCOUR, Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie.
M. Dominique MICHAUD, Maire de Coëx.
M. Fabien BRIDONNEAU, Technicien rivière et marais, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
Mme Nadia REMAUD, Agent de gestion administrative et financière, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS

- M. Alain BOURMAUD, Association syndicale du barrage des Vallées.
M. Jean-Claude GUYON, Président de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Georges BESSONNET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Alain BILLET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Pierre BURGAUD, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Jean RABALLAND, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.
M. Hervé BREMAUD, Président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.
M. Raymond BERTHOME, Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.
M. Anthony COUETARD, Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.
M. Luc MOREAU, Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez.
M. Georges COLLINET, Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.
M. Dominique MERCERON, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.
M. Bernard VINCENT, Président de l'Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.
M. Philippe GILLET, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.
M. Gilles MENARD, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.
M. Daniel RABILLE, Association syndicale des marais de la Vie.
M. Jean-Claude MERCERON, Président d'honneur du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
Mme Maggy GRILA, Conseil Départemental de la Vendée - Service Eau.

PRÉAMBULE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical désigne M. Tanguy GUILLET pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Comité Syndical du 28 novembre 2019.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 18 OCTOBRE 2019

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de procéder à l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 18 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 18 octobre 2019.

INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération en date du 26 novembre 2015, et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a donné délégation au Bureau et au Président pour prendre certaines décisions.

Il indique ensuite que le Bureau et le Président doivent rendre compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau dans l'exercice desdites délégations.

I - ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS 2019

Monsieur le Président présente au Comité Syndical l'état d'avancement des actions 2019 du Syndicat Mixte par mission.

II - AFFAIRES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT COMMUN

1. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE SAGE 2019

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget annexe SAGE 2019, afin d'effectuer des virements de crédits au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Il soumet ensuite à l'examen du Comité Syndical la décision modificative n° 1 du budget annexe SAGE.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget annexe SAGE de l'année 2019 présentée.

2. SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE SAGE ET INTÉGRATION DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Vu que le cadre législatif et réglementaire du SAGE précisé aux articles L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-48 du code de l'environnement n'indique pas qu'un budget annexe est obligatoire pour le suivi du SAGE ;

Vu que les missions du SAGE se rapportent à un Service Public Administratif et, qu'en conséquence, un budget annexe n'est pas obligatoire ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la suppression du budget annexe SAGE et son intégration au budget principal à compter de l'exercice 2020,
- décide de transférer sur le budget principal, l'excédent de fonctionnement ainsi que l'actif et le passif comptables constatés au 31 décembre 2019,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer les actes et documents comptables correspondants ainsi que tout document administratif y afférent.

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Président présente ensuite au Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires par mission, la gestion de la dette du syndicat, l'évolution des effectifs ainsi que les éléments afférant aux avantages en nature et au temps de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte les orientations budgétaires 2020 proposées,
- habilite Monsieur le Président à présenter le budget primitif 2020 dans la limite de ces orientations budgétaires.

III - QUESTIONS DIVERSES

Le Bilan annuel 2019 de la lutte contre les espèces invasives aura lieu le mardi 10 décembre 2019 à 18h30 à SAINT-MAIXENT-SUR-VIE

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE.

A Givrand, le 22 octobre 2019

Le Président,



Hervé BESSONNET